

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 96 (1987)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La Croix-Rouge suisse et le Secours aux enfants pendant la Deuxième Guerre mondiale  
**Autor:** Valsangiacomo, Enrico  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682114>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PAGES D'HISTOIRE

Principe d'humanité ou raison d'Etat

# La Croix-Rouge suisse et le Secours aux enfants pendant la Deuxième Guerre mondiale (II)

**L'aide humanitaire suisse durant la Deuxième Guerre mondiale a eu ses limites. Le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse, dont une étude récente nous montre les difficultés, notamment face à la délicate question des enfants juifs, en fournit un exemple. Un chapitre peu connu de l'histoire de notre institution.**

*Enrico Valsangiacomo<sup>1</sup>*

Il y a quelques années, des historiens suisses regrettaient que l'activité et le rôle de notre pays en tant que terre d'accueil pendant la Deuxième Guerre mondiale aient été peu étudiés: «La Suisse, terre d'asile, pays du Comité international de la Croix-Rouge, puissance protectrice. Ce chapitre controversé – écrivait l'un d'eux – est complexe et demeure mal connu aujourd'hui encore. Il ne se résume pas en effet aux déclarations d'intentions charitables, aux résultats obtenus, que l'on peut apprécier quantitativement, ni à l'étude des institutions qui se sont consacrées à soulager la misère des victimes de conflit. Qu'il s'agisse des hommes ou des politiques, le visage de la Suisse charitable est inséparable de celui du pays dans la guerre replié pour survivre et pour défendre par les armes sa neutralité...» A cette réflexion, publiée en 1981 dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, s'en ajoutait une deuxième l'année d'après, dans la revue *Relations internationales*: «La politique d'asile de la Confédération pendant la guerre, en particulier envers les Juifs qui n'étaient pas assimilés à des réfugiés politiques et dont un grand nombre ont été refoulés, n'a pas encore fait l'objet d'un important travail scientifique.»

Avec le mémoire de licence de Mlle Schärer<sup>2</sup>, le voile commence à se lever sur cet aspect de notre politique, qui a

connu parfois des moments pénibles. Son étude porte sur la Croix-Rouge suisse (CRS) et son activité en France, car,

**La réussite de toute action du Secours aux enfants dépendait de l'attitude de Berlin.**

comme elle l'explique dans l'introduction, «pour présenter l'œuvre de cette institution, il m'a paru beaucoup plus utile d'approfondir la description de l'activité dans un seul pays pour en présenter toutes les facettes, d'où le choix de la France qui est le pays qui a le plus bénéficié de l'aide» (p. 3).

## Du Cartel au Secours aux enfants

Pour replacer les événements dans leur suite logique et chronologique, il faudrait d'abord dire un mot – comme le fait E. Schärer – d'une organisation privée, l'«Ayuda Suiza», mise sur pied et animée en 1936 par le Grison Rodolfo Olgiati dans le but de secourir les enfants espagnols victimes de la guerre civile. C'est ainsi que de nombreuses biberonnières et pouponnières installées dans les Pyrénées et dans le Midi de la France furent un havre de secours et de réconfort pour des milliers de gens jusqu'en 1939. Au moment où

le deuxième conflit mondial éclate, les responsables de l'«Ayuda Suiza» décident d'élargir l'œuvre et de la renforcer, car le nombre des victimes s'annonçait encore plus grand. On en vint alors à créer, le 15 janvier 1940, à Berne, le «Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre». Ce Cartel regroupait la plupart des sociétés d'entraide suisses (c'est-à-dire 21 associations); il avait un secrétariat à Berne, poste toujours occupé par Olgiati, et des délégués en France, s'occupant des nombreuses cantines ainsi que des camps d'internement du Midi, à Gurs, Récébédou et Rivesaltes (p. 7). Son action consistait en un soutien sur place des enfants et des adultes qui, menacés, persécutés et privés

de tout, fuyaient l'occupant nazi et la police de Vichy. Parallèlement le Cartel organisait des convois vers la Suisse d'enfants qui, pour des raisons physiques ou morales, devaient être éloignés du théâtre de la guerre et de l'occupation pour récupérer leurs forces. L'internement de ces enfants dans des familles de notre pays était temporaire, d'habitude trois mois, au bout desquels ils devaient regagner leur ancien foyer. De cette façon, on pouvait offrir au plus grand nombre possible d'enfants une période bénéfique, pendant laquelle ils pouvaient temporairement oublier les misères de la réalité quotidienne de leur pays en guerre. Pour les malades, c'était l'occasion d'être soignés de façon effi-



**Arrivée d'enfants français à la gare Cornavin, à Genève, durant la dernière guerre mondiale, dans le cadre du Secours aux enfants. Entre 1940 et 1945, entre 15 000 et 20 000 enfants étaient ainsi accueillis chaque année par des familles suisses.**

<sup>1</sup> Historien, chargé d'une recherche sur la Croix-Rouge suisse et la formation des infirmières.

<sup>2</sup> Mémoire intitulé *Croix-Rouge suisse, secours aux enfants en France 1942-1945*, présenté par une jeune historienne genevoise, Esther Schärer, dans le Département d'Histoire générale de l'Université de Genève, dirigé par le professeur Jean-Claude Favez. Les pages entre parenthèses correspondent à celles du mémoire cité.

**Le travail du Secours aux enfants n'a jamais été simple: stimulé d'un côté par le sentiment humanitaire de la population et freiné de l'autre par la raison d'Etat.**



cace. Cependant, les problèmes n'ont pas manqué: l'immensité de la tâche, la difficulté de trouver des places en Suisse, les mésententes et les tensions personnelles au sein de l'organisation aussi, enfin les problèmes financiers: «M. Saxer, directeur de l'Office fédéral de guerre pour l'assistance est même persuadé qu'il s'agit là de la raison principale de la fusion du Cartel et de la Croix-Rouge suisse» (p. 8). En effet des contacts ont été pris en décembre 1941 entre des représentants du Cartel et de la CRS en vue d'un accord de collaboration, accord qui a été signé le 17 décembre 1941. Désormais l'action s'appellera «Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants» (SAE).

Ensemble, ces deux organismes ont accompli une œuvre considérable. Les statistiques, reproduites par E. Schärer dans les annexes de son travail, montrent clairement le résultat immédiat de cette collaboration: une forte augmentation des effectifs d'enfants hébergés. Pour preuve, si entre 1940 et 1941 le Cartel a acheminé de France 5099 enfants, en 1942 le SAE en accueille 17 691. Le maximum est atteint en 1945, avec 23 425 enfants. Mais l'hébergement n'a pas été la seule activité du SAE. Il faut en effet ajouter l'assistance de 6446 enfants (entre 1942 et 1947) dans dix homes dirigés par des délégués du SAE sur sol français et la prise en charge de 2689 enfants (toujours entre 1942 et 1947) dans quatre pouponnières et dans trois «maisons suisses». A cela

ajoutons encore les parrajages et les secours d'urgence. Toute cette aide sur sol français s'est soldée par des dépenses d'un total de Fr. 1 657 350.- pour l'année 1942, de Fr. 8 215 007.- en 1943, de Fr. 3 760 814.- en 1944 et de Fr. 6 281 535.- en 1945.

#### Les enfants juifs

L'œuvre du SAE, cela va de soi, n'a pas été sans problèmes. Non seulement les tâches étaient très lourdes mais encore très délicates. En effet, la réussite de toute action dépendait de l'attitude de Berlin. Or, on sait quelle était la politique raciste de ce régime. Tant qu'on s'occupait des enfants «aryens» – pour reprendre la terminologie de l'époque – les Allemands étaient d'accord. Par contre, ils se montraient intraitables – et Vichy aussi – lorsqu'on voulait aider les israélites. Pour le SAE ces derniers ont constitué, tout au long de la guerre, une source de déchirement moral profond, que nous ne voulons pas juger, mais non plus passer sous silence. Laissons plutôt parler les faits.

La CRS, pour ses actions de portée internationale, dépendait du bon vouloir des autorités suisses. Celles-ci avaient fait savoir, déjà à l'époque du Cartel, quelles étaient les conditions à respecter: «Chaque enfant devait être âgé de 5 à 14 ans, être porteur d'un papier d'identité français et posséder une autorisation de retour, les israélites étant exclus» (p.14). Ces conditions valaient aussi pour le SAE. Or, à défaut de pouvoir envoyer

les enfants juifs en Suisse, les délégués s'en occupaient sur place. Mais, à un certain moment, la vie de ces enfants était menacée même à l'intérieur des homes du SAE, notamment depuis les affreuses rafles du Vélodrome d'Hiver à Paris, le 16 juillet 1942. Sœur Rosa Naef, directrice du home de la Hille, en savait quelque chose, elle qui vit arriver, à 5 h du matin du 26 août 1942, une patrouille de la gendarmerie française pour arrêter une quarantaine d'enfants israélites. Heureusement pour ces derniers, elle réussit à les faire libérer peu après. Mais, désormais méfiante, et ne pouvant pas employer les voies légales, c'est par la clandestinité qu'elle essaya de les faire échapper au danger (p. 99). Début janvier «Rosa Naef envoit clandestinement une vingtaine d'enfants juifs de son home en direction de la Suisse, avec de l'argent et une carte géographique de Haute-Savoie. Certains passent la nuit dans le home de St-Cergues... Puis dans la nuit du 3 au 4 janvier, quatre de ces enfants se font arrêter par les douaniers allemands et un cinquième par des gendarmes français.» (p. 99)

**«Chaque enfant devait être âgé de 5 à 14 ans, être porteur d'un papier d'identité français et posséder une autorisation de retour, les israélites étant exclus».**

En dépit du fait que les autorités locales ont «étouffé l'affaire» (p.100), que les «autorités centrales de Vichy ne semblent pas informées» (ibid.) et que «du côté allemand l'affaire ne semble pas être considérée comme importante» et malgré un rapport de Walter Stucki – notre représentant à Vichy – favorable à Mme Rosa Naef et à ses deux «complices», Mme Homel et Mlle Farny, le colonel Remund, médecin-chef de la CRS, exigea les démissions de ces trois personnes. «On insiste sur le fait que ce n'est pas une punition, mais une conséquence des actes, dans l'intérêt de l'œuvre.» (p.101).

#### Conclusion

Avant de conclure rappelons encore quelques faits très importants. Le premier est que, à

la suite du changement de ses statuts en 1942, la CRS a été en quelque sorte soumise au placet des autorités fédérales en matière d'actions de secours à l'étranger. Ainsi écrivait le conseiller fédéral Pilet-Golaz à Johann de Mural, président de la CRS, en juillet 1942: «Il est nécessaire d'être au clair sur le droit qui doit être réservé au Conseil fédéral, à l'avenir comme jusqu'ici... de se prononcer sur l'opportunité de nouvelles tâches, notamment lorsqu'il s'agira d'œuvres de secours hors de Suisse ou en Suisse même, au bénéfice d'éléments étrangers.» (p. 25) Et pour assurer son contrôle, le Conseil fédéral avait fait nommer le juriste bernois Edouard de Haller au sein du Conseil de direction de la CRS. Un autre fait est qu'à partir de 1941 la Suisse était entourée d'Etats fascistes. Notre économie – c'est-à-dire le pain quotidien de la population – dépendait donc en grande partie des Allemands, «les principaux destinataires des exportations suisses» et dont le charbon était «si nécessaire à la Suisse» (p. 23).

Ce chapitre pénible des israélites, conclut E. Schärer, illustre «à l'extrême peut-être, le fait que le travail du SAE n'a jamais été simple: d'un côté il est «poussé» par sa vocation et par la population suisse qui se soucie du sort des nombreux enfants juifs en France, de l'autre il est «freiné» par le devoir de ne pas contrecarrer les intérêts du pays et de l'œuvre de la CRS.» (p. 102). En ce qui nous concerne, il illustre aussi la pression exercée quotidiennement par les nazis sur nos autorités, dont on se fait difficilement une idée exacte aujourd'hui. Elle a été parfois si ressentie qu'elle a fini par provoquer chez des personnalités respectables des mécanismes d'autocensure qui les poussèrent à devancer des intentions non exprimées. Ce n'est pas une excuse tardive. C'est un effort de compréhension, qui ne doit toutefois jamais nous faire esquiver cette réflexion: lorsque le principe d'humanité – base de la Croix-Rouge, moteur de tout son mouvement, dit Jean Pictet dans son fameux Commentaire – heurte celui de la raison d'Etat, quel prix sommes-nous prêts à payer pour choisir l'un plutôt que l'autre? □